

1. Identification de la substance / du mélange et de la Société

- 1.1- Identificateur de produit** Terre de diatomée calcinée en granulés (Diatomite)
- 1.2-Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange, et utilisations déconseillées** Absorbant industriels
- 1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** ETS ALAIN COMPAS
74 RUE VERNOUILLET – BP12
51871 REIMS CEDEX
- 1.4-Numéro d'appel** 03.26.84.20.85

2. Identification des dangers

- 2.1- Classification de la substance ou du mélange** Ce produit ne satisfait pas les critères de classification en tant que substance dangereuse définis dans le Règlement CE 1272/2008 et la Directive 67/548/CEE.
- En cas de poussières, utiliser un masque antipoussière et/ou des lunettes de protection.
- Règlement CE 1272/2008 : Pas de classification
- Classification UE (67/548/CEE) : Pas de classification
- 2.2- Eléments d'étiquetage** Aucun
- 2.3-Autres dangers** Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères de PBT ou de vPvB mentionnés à l'annexe XIII de REACH.

3. Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Nom chimique	CAS Nr.	EF-Nr.	%	Note
Terre de diatomée	91053-39-3	293-303-4	100	Peut contenir jusqu'à 4% de Quartz CAS Nr. 14808-60-7 EF-Nr. 238-878-4

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Peau Aucune mesure de premier soin nécessaire.

Yeux /protection du visage Rincez abondamment à l'eau claire et consultez un

Inhalation	médecin si l'irritation persiste
Ingestion	Un transfert de l'individu exposé à l'air libre est recommandé.
Brûlure	Aucune mesure de premier soin nécessaire. Rincer à l'eau jusqu'à ce que la douleur cesse. Si le traitement médical est nécessaire, continuez à rincer jusqu'à la prise en charge par le médecin ou les services de secours.
4.2-Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Aucun symptôme aigu ni à retardement n'est observé.
4.3-Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Aucune action spécifique n'est nécessaire

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction	Aucun moyen d'extinction spécifique n'est nécessaire.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Inflammable. Pas de décomposition thermique dangereuse.
5.3 Conseils aux pompiers	Pas de protection de lutte contre l'incendie spécifique nécessaire. Inflammable.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
Pour les non-secouristes	Evitez la génération de poussières en suspension dans l'air, portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale.
Pour les secouristes	Evitez la génération de poussières en suspension dans l'air, portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale.
6.2-Précautions pour la protection de l'environnement	Aucune exigence spéciale.
6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Evitez de balayer à sec et utilisez des systèmes de nettoyage avec vaporisation d'eau ou par aspiration pour éviter la génération de poussières en suspension dans l'air. Portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale en vigueur.
6.4- Référence à d'autres sections	Voir sections 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Evitez la génération de poussières en suspension dans l'air. Prévoyez des systèmes d'aspiration appropriés aux emplacements où les poussières en suspension dans l'air sont générées. En cas de
--	---

- ventilation insuffisante, portez des équipements de protection respiratoire adaptés. Manipulez les produits emballés avec précaution pour éviter tout éclatement accidentel. Si vous avez besoin de conseils sur les techniques de manipulation en toute sécurité, contactez votre fournisseur.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air et évitez leur dispersion par le vent pendant le chargement et le déchargement. Maintenez les conteneurs fermés et stockez les produits emballés manière à éviter tout éclatement accidentel.
- 7.3 Conseils aux pompiers** Si vous avez besoin de conseils sur des utilisations spécifiques, contactez votre fournisseur.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle** Respectez les limites d'exposition réglementaires sur le lieu de travail pour tous les types de poussières en suspension dans l'air (par exemple poussière totale, poussière alvéolaire, poussière de silice cristalline alvéolaire).
- 8.2 Contrôles de l'exposition** Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air. Travaillez en systèmes clos, utilisez des systèmes d'aspiration des locaux ou tout autre forme de dispositif de sécurité intégrée pour conserver les niveaux de matières en suspension en deçà des limites d'exposition spécifiées. Si les opérations génèrent des poussières, des fumées ou des brouillards, utilisez un système de ventilation pour maintenir l'exposition aux particules en suspension dans l'air en deçà de la limite d'exposition. Mettez-en place des mesures organisationnelles, par exemple en isolant le personnel des zones poussiéreuses. Retirez et lavez les habits sales.
- Valeurs limites d'exposition professionnelles pour la France : - Poussières inhalables : 10mg/m³ (code du travail, décret 97-331 du 10 avril 1997)
- Quartz dans la fraction alvéolaire: 0,1 mg/m³
- Protection des yeux /du visage** Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux de protection en cas de risque de projections dans les yeux.
- Protection de la peau** Aucune exigence spécifique. Pour les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible, il est recommandé d'utiliser des protections appropriées comme par exemple des gants, des vêtements de protection ou une crème barrière.
- Protection respiratoire** En cas d'exposition prolongée aux particules de poussière dans l'air, portez un équipement de protection respiratoire conforme aux exigences de la législation européenne ou nationale.
- Risques thermiques** Aucun.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Evitez la dispersion par le vent.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Granulés
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Non pertinent
pH (En solution aqueuse 10%)	5.5
Point de fusion/point de congélation	>1360°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non pertinent
Point éclair	Non pertinent
Taux d'évaporation	Non pertinent
Inflammabilité	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non pertinent
Pression de vapeur	Non pertinent
Densité de vapeur	Non pertinent
Densité relative	2.3 g/cm ³
Solubilité(s)	Négligeable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non pertinent
Température d'auto-inflammabilité	Non pertinent
Température de décomposition	Non pertinent
Viscosité	Non pertinent
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non comburant

9.2 **Autres informations** Aucun

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Inerte, Non réactif
10.2 Stabilité chimique	Stable chimiquement
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses
10.4 Conditions à éviter	Non pertinent
10.5 Matières incompatibles	Pas d'incompatibilité particulière
10.6 Produits de décomposition dangereux	Non pertinent

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagenicité sur les cellules germinales	Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Cancérogénicité	Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Toxicité pour la reproduction	Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Danger par aspiration	Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Informations sur les voies d'exposition Probables	Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Effets différés et immédiats	Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Effets interactifs	Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Absence de données spécifiques	Aucun
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Autres informations	Aucun

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité	Non pertinent
12.2 Persistance et dégradabilité	Non pertinent
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Non pertinent
12.4 Mobilité dans le sol	Négligeable
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non pertinent
12.6 Autres effets néfastes	Aucun effet secondaire spécifique connu

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets	Sauf obligation locale, la Terre de diatomée non utilisée peut être déposée en décharge contrôlée comme pour les déchets normaux. Après utilisation, elle doit être éliminée suivant les règles en vigueur du polluant absorbé.
Propriétés physiques/chimiques pouvant influencer le traitement des déchets	Sauf obligation locale, la Terre de diatomée non utilisée peut être déposée en décharge contrôlée comme pour les déchets normaux. Après utilisation, elle doit être éliminée suivant les règles en vigueur du polluant absorbé.
Eaux usées	Non pertinent
Précautions spéciales	Sauf obligation locale, la Terre de diatomée non utilisée peut être déposée en décharge contrôlée comme pour les déchets normaux. Après utilisation, elle doit être éliminée suivant les règles en vigueur du polluant absorbé.

14. Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	Non pertinent
14.2	Nom d'expédition des Nations Unies	Non pertinent
14.3	Classe(s) de danger au transport	
	ICAO / IATA	Non classé
	RID	Non classé
	ARD	Non classé
	IMDG	Non classé
14.4	Groupe d'emballage	Non pertinent
14.5	Dangers pour l'environnement	Non pertinent
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution spéciale
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non pertinent

15. Informations réglementaires

15.1	Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Aucun
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Exempté d'enregistrement REACH conformément l'Annexe V 7

16. Autres Informations

Abréviations	Aucun
Références	Aucun
Phrases H	Aucun
Phrases P	Aucun
Phrases R	Aucun
Phrases S	Aucun
EUH phrase	Aucun
Formation	Les travailleurs doivent être formés à l'utilisation appropriée et à la manipulation de ce produit, conformément aux réglementations en vigueur.
Pour plus d'informations	Ces informations sont conformes aux connaissances de la Société Alain COMPAS et considérées précises et fiables à la date indiquée. Cependant, aucune représentation, aucun engagement ou aucune garantie ne sauraient être exigés pour ce qui concerne leur précision, leur fiabilité ou leur intégrité. L'utilisateur est responsable de s'assurer de l'adaptation et de l'intégrité de ces informations pour l'utilisation visée.